

**C I R D I**

# **RAPPORT ANNUEL 1988**



**Centre international  
pour le règlement des différends  
relatifs aux investissements**

**C I R D I**

# **RAPPORT ANNUEL 1988**



**Centre international  
pour le règlement des différends  
relatifs aux investissements**

## Table des matières

### Pages

- 3** Lettre de transmission
- 4** Introduction du Secrétaire Général
- 6** Etats membres
- 6** Différends soumis au Centre
- 9** Listes de conciliateurs et d'arbitres
- 10** Publications
- 12** Activités de promotion
- 13** Vingt et unième session annuelle  
du Conseil Administratif
- 13** Finances

### Annexes

- 14** 1. Liste des Etats Contractants et Signataires  
de la Convention
  - 16** 2. Résolutions du Conseil Administratif
  - 17** 3. Rapport et Etats financiers
  - 19** 4. Publications du CIRDI
-

Centre international pour le règlement des différends  
relatifs aux investissements

le 1<sup>er</sup> septembre 1988

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'Article 5(4) du Règlement administratif et financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil Administratif le rapport annuel sur les activités du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, comme le prescrit l'Article 6(1)(g) de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Ce rapport annuel couvre l'exercice allant du 1er juillet 1986 au 30 juin 1987.

Le rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'Article 19 du Règlement administratif et financier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Ibrahim F.I. Shihata  
Secrétaire Général

Monsieur Barber B. Conable  
Président  
Conseil Administratif  
Centre international pour le règlement des  
différends relatifs aux investissements

# Introduction du Secrétaire Général

Au cours de l'exercice 87/88, le nombre de différends soumis au Centre a continué d'augmenter. Deux nouveaux différends ont été soumis à l'arbitrage du CIRDI, portant à 25 le nombre d'affaires présentées au Centre depuis sa création. A un certain moment, au cours de l'exercice, onze procédures d'arbitrage étaient en cours d'instance à la fois, ce qui est un chiffre record.

En outre, trois nouvelles sentences arbitrales ont été rendues par des tribunaux CIRDI au cours de l'exercice, portant à dix le nombre total des sentences arbitrales rendues sous les auspices du CIRDI. Toutefois, deux de ces sentences avaient fait précédemment l'objet, d'une procédure d'annulation, menant dans les deux cas à une annulation, en vertu de l'Article 52 de la Convention CIRDI, et, au cours de l'exercice, une procédure d'annulation a été instituée en ce qui concerne une troisième sentence arbitrale. La procédure d'annulation offre aux parties d'importantes garanties contre certains défauts du processus d'arbitrage et, conformément à l'intention de ceux qui ont rédigé le projet de la Convention CIRDI, le recours à cette procédure est resté exceptionnel. Cela dit, s'il devait se dessiner dans le futur une tendance à recourir sans justification à la procédure d'annulation dans le cadre du processus d'arbitrage du CIRDI,

cela porterait sérieusement préjudice au système. Si tel était le cas, le Conseil administratif, comme je le lui ai suggéré dans le passé, pourrait être amené à envisager des moyens de renforcer le caractère exceptionnel de la procédure d'annulation par le truchement de modifications appropriées du Règlement d'arbitrage.

Outre l'augmentation du nombre d'affaires soumises au CIRDI, le rôle et les activités de ce dernier se sont développés au cours de l'exercice à plusieurs titres.

Dans certains cas, cette expansion a découlé de l'entrée en vigueur, le 12 avril 1988, de la Convention portant création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), nouvelle filiale de la Banque mondiale, dont la mission est de promouvoir les flux d'investissements internationaux en offrant aux investisseurs des garanties contre les risques non commerciaux et en assurant une gamme étendue d'activités techniques et consultatives. La Convention de l'AMGI mentionne le Secrétaire Général du CIRDI comme l'instance éventuellement chargée de désigner les arbitres dans le cadre d'arbitrages entre les pays hôtes et l'AMGI agissant en qualité de subrogé de l'investisseur bénéficiant de la garantie. Conformément à la Convention de l'AMGI, les tribunaux constitués aux fins desdits arbitrages

seront guidés, dans la détermination de la procédure, par les règles du Règlement d'arbitrage du CIRDI. De même, les règlements opérationnels de l'AMGI adoptés par le Conseil d'administration de l'AMGI à la fin du mois de juin 1988 prévoient que des règles d'arbitrage CIRDI, modifiées, s'appliqueront aux arbitrages entre l'AMGI et les détenteurs de sa garantie. Au cours de l'exercice, les services du CIRDI ont préparé un projet de règles sur la base du Mécanisme supplémentaire d'arbitrage du CIRDI. Enfin, les règlements opérationnels de l'AMGI envisagent également que cette dernière utilise les installations, le personnel et les services du CIRDI et d'autres organisations membres du Groupe de la Banque mondiale, dans le cadre de dispositions arrêtées d'un commun accord par l'AMGI et lesdites organisations.

La recherche concernant les règles juridiques applicables aux investissements étrangers—domaine intéressant l'AMGI, aussi bien sur le plan de ses activités de garantie que de ses activités techniques et consultatives—sera éventuellement un domaine de coopération entre l'AMGI et le CIRDI. Au cours de l'exercice 87/88, le Centre a continué à renforcer son programme de publications dans ce domaine. C'est ainsi que les quatrième et cinquième numéros de la publication *ICSID Review - Foreign*

*Investment Law Journal* ont été publiés. La collection du Centre, "*Investment Laws of the World*", s'est agrandie de trois nouvelles mises à jour couvrant la législation en matière d'investissement de plus de 20 pays. Avec la publication d'une mise à jour supplémentaire, la collection *Investment Treaties* comprend aujourd'hui plus de 220 traités bilatéraux en matière d'investissements. Cette collection a servi de base à la préparation d'un manuel sur les traités bilatéraux en matière d'investissement qui sera publié par le CIRDI avant la fin de 1988. D'autre part, le Centre s'est livré à plusieurs activités de promotion, notamment en participant à l'organisation d'un cinquième colloque conjoint CIRDI/Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale/American Arbitration Association, sur l'arbitrage international.

En résumé, l'exercice 88 a été une période durant laquelle on a assisté à une augmentation importante des activités et responsabilités du Centre, ce qui devrait accroître l'aptitude du CIRDI à poursuivre dans l'avenir son objectif ultime, à savoir la promotion des flux d'investissements internationaux.

**Ibrahim F.I. Shihata**  
**Secrétaire Général**

## Etats membres

Au 30 juin 1988, les Etats contractants étaient au nombre de 89 et huit Etats supplémentaires avaient signé la Convention mais ne l'avaient pas encore ratifiée. La liste complète des Etats contractants et signataires de la Convention au 30 juin 1988 figure à l'Annexe 1.

## Différends soumis au Centre

Au cours de l'exercice, le Secrétaire Général a enregistré deux nouvelles demandes d'arbitrage :

- *Asian Agricultural Products Ltd. (AAPL) c. République socialiste démocratique de Sri Lanka (Affaire ARB/87/3)*
- *Occidental of Pakistan Inc. (Occidental) c. République islamique du Pakistan (Affaire ARB/87/4)*

En outre, le Secrétaire Général a enregistré une demande d'annulation et de sursis à exécution de la sentence dans l'Affaire *Maritime International Nominees Establishment (MINE) c. Gouvernement de la République de Guinée (Affaire ARB/84/4)*.

### Procédures d'arbitrage

- 1) *Amco Asia et consort c. République d'Indonésie - Resoumission (Affaire ARB/81/1)*

20 octobre 1987—Le Secrétaire Général notifie les parties que le Tribunal, composé de M. Marc Lalonde (Canadien), désigné par Amco, M. Per Magid (Danois), désigné par l'Indonésie, et le professeur Rosalyn Higgins (Britannique), Président, désigné par accord des parties, a été constitué et que la procédure a été entamée.

21 décembre 1987—Le Tribunal se réunit à Londres.

31 janvier/1er février 1988—Le Tribunal se réunit à Londres avec les parties.

Mars/avril 1988—Le Tribunal se réunit à New York et Londres.

10 mai 1988—Le Tribunal rend une décision sur la compétence.

- 2) *Klöckner/Cameroun - Resoumission - (Affaire ARB/81/2)*

13 novembre 1987—Le Président du Tribunal déclare la procédure close.

26 janvier 1988—La sentence est rendue.

- 3) *Société Ouest-Africaine des Bétons Industriels (SOABI) c. Etat du Sénégal (Affaire ARB/82/1)*

14-16 décembre 1987—Le Tribunal se réunit à La Haye.

26 décembre 1987—Le Tribunal rend une Ordonnance de procédure, déclarant la procédure close.

25 février 1988—La sentence est rendue.

4) *Colt Industries Operating Corp., Firearms Division c. Gouvernement de la République de Corée (Affaire ARB/84/2)*

11 août 1987—Colt dépose son mémoire en duplique.

4 mars 1988—Le Tribunal se réunit à Washington, D.C., en présence des parties. Le Tribunal rend une Ordonnance visant à une nouvelle suspension de la procédure.

5) *S.P.P. (Middle East) Limited c. République Arabe d'Egypte (Affaire ARB/84/3)*

8-10 septembre 1987—Le Tribunal se réunit à Paris.

28 septembre 1987—Le demandeur dépose ses conclusions finales en matière de compétence.

2 octobre 1987—Le défendeur dépose son mémoire en réplique.

7-12 décembre 1987—Le Tribunal se réunit à Washington, D.C.

14 avril 1988—La décision du Tribunal sur les objections préliminaires sur la compétence est signée.

6) *Maritime International Nominees Establishment (MINE) c. République de Guinée (Affaire ARB/84/4)*

a) Procédure d'arbitrage :

6 juillet 1987—Le Tribunal se réunit à New York.

10 août 1987—Le Président du Tribunal déclare la procédure close.

9 et 13 octobre 1987—Chaque partie accepte de prolonger jusqu'au 31 décembre 1987 la date limite pour l'achèvement et la signature de la sentence par le Tribunal.

6 janvier 1988—La sentence est rendue.

b) Procédure d'annulation :

30 mars 1988—Le Secrétaire Général enregistre une demande d'annulation de la sentence rendue le 6 janvier 1988.

29 avril 1988—Le Secrétaire Général informe les parties qu'un Comité *ad hoc*, composé du professeur Sompong Sucharitkul (Thailandais), M. Aron Broches (Néerlandais) et le juge Kéba Mbaye (Sénégalais), a été constitué et que la procédure a été entamée.

20 juin 1988—Le Comité *ad hoc* se réunit à La Haye en présence des parties pour examiner les questions de procédure et statuer sur la suspension d'exécution de la sentence.

7) *Dr. Ghait R. Pharaon c. Gouvernement de la République tunisienne (Affaire ARB/86/1)*

2 février 1988—Le demandeur dépose son mémoire.

28 avril 1988—Le défendeur dépose des objections sur la compétence.

3 mai 1988—Le Tribunal suspend la procédure sur le fonds pour examiner la question de compétence.

8) *Société d'Etudes de Travaux et de Gestion SETIMEG S.A. c. République gabonaise (Affaire ARB/87/1)*

10 décembre 1987—Le Secrétaire Général informe les parties que le Tribunal, composé du professeur Claude Reymond (Suisse), Président, désigné par les parties, M. Edgar Faure (Français), désigné par le demandeur, et Mme Marie-Madeleine Mborantsuo (Gabonaise), désignée par le défendeur, a été constitué et que la procédure a été entamée.

5 avril 1988—Le Secrétaire Général informe les parties que la procédure est suspendue jusqu'à ce que le poste vacant à la suite du décès de M. Edgar Faure soit pourvu et invite le demandeur à désigner un autre arbitre.

19 avril 1988—Le demandeur désigne M. Henri Caillavet (Français) comme arbitre.

24 mai 1988—M. Caillavet accepte sa désignation.

25 mai 1988—Le Secrétaire Général informe les parties que le Tribunal a été reconstitué et que la procédure reprend au point où elle était au moment de l'interruption.

20 juin 1988—Le Tribunal se réunit à Genève en présence des parties pour examiner des questions de procédure.

- 9) *Mobil Oil Corporation, Mobil Petroleum Company, Inc., Mobil Oil New Zealand Limited c. Gouvernement de Nouvelle-Zélande (Affaire ARB/87/2)*

4 novembre 1987—Le Secrétaire Général informe les parties que le Tribunal, composé de Sir Graham Speight (Néo-Zélandais), Président, désigné par les parties, M. Stephen Charles (Australien), désigné par les demandeurs, et le professeur Maureen Brunt (Australienne), désignée par le défendeur, a été constitué et que la procédure a été entamée.

4 décembre 1987/12 février 1988—Le Président du Tribunal tient à Auckland une réunion avec les parties pour des consultations préliminaires de procédure.

12 avril 1988—Le Tribunal tient à Auckland une réunion avec les parties sur des questions de procédure.

6 mai 1988—Le demandeur dépose son mémoire accompagné des documents justificatifs.

17 juin 1988—Le défendeur dépose son contre-mémoire avec les documents justificatifs.

28 juin 1988—Le demandeur dépose son mémoire en réponse.

- 10) *Asian Agricultural Products Ltd. c. République socialiste démocratique de Sri Lanka (Affaire ARB/87/3)*

20 juillet 1987—Le Secrétaire Général enregistre une demande d'institution de procédure d'arbitrage.

5 janvier 1988—Le Secrétaire Général informe les parties que le Tribunal, composé de M. Ahmed S. El-Kosheri (Égyptien), Président, désigné par le Président du Conseil administratif, le professeur Berthold Goldman (Français), désigné par le demandeur, et M. S.K.B. Asante (Ghanéen), désigné par le défendeur, a été constitué et que la procédure a été entamée.

23 février 1988—Le Tribunal se réunit à Washington, D.C., en présence des parties pour examiner des questions de procédure.

13 avril 1988—Le demandeur dépose son mémoire.

20 juin 1988—Le défendeur dépose son contre-mémoire.

- 11) *Occidental of Pakistan Inc. c. République islamique du Pakistan (ARB/87/4)*

7 octobre 1988—Le Secrétaire Général enregistre une demande d'institution de procédure d'arbitrage.

6 mai 1988—Le Secrétaire Général informe les parties que le Tribunal, composé du professeur Ian Brownlie (QC) (Britannique), désigné par le Président du Conseil administratif, M. Anthony Colman, QC (Britannique), désigné par le demandeur, et M. Ashraf Ullah Khan (Britannique), désigné par le défendeur, a été constitué et que la procédure a été entamée.

# Listes de conciliateurs et d'arbitres

Conformément à la Convention, le Centre tient des listes de conciliateurs et d'arbitres. Chaque Etat contractant peut désigner pour figurer sur chaque liste quatre personnes qui ne sont pas nécessairement ses ressortissants.

Comme le prévoit la Convention, les personnes désignées "doivent jouir d'une haute considération morale, être d'une compétence reconnue en matière juridique, commerciale, industrielle ou financière, et offrir toutes garanties d'indépendance dans l'exercice de leurs fonctions".

Au cours de l'exercice écoulé, les désignations suivantes ont été reçues des Etats contractants :

## ● Equateur :

*Listes de conciliateurs et d'arbitres :*  
M. Eduardo Jiménez de Aréchaga<sup>1</sup> (désignation prenant effet le 12 février 1988), Prof. Prosper Weil<sup>2</sup> (désignation prenant effet le 28 décembre 1987).

## ● Guyana :

Désignations prenant effet le 8 septembre 1987 :

*Liste de conciliateurs :*

M. Michael Brassington, M. Paul Chan-a-Sue, M. Clarence Hughes, M. R. M. Luckhoo.

*Liste d'arbitres :*

M. H. B. S. Bollers (renouvellement de désignation), M. C. Lloyd Luckhoo (renouvellement de désignation), M. Rex H. McKay (renouvellement de désignation), M. Salahuddeen M. A. Nasir (renouvellement de désignation).

## ● Italie :

Désignations prenant effet le 21 décembre 1987 :

*Listes de conciliateurs et d'arbitres :*

M. Piero Bernardini (renouvellement de désignation), Prof. Andrea Giardina (renouvellement de désignation), Prof. Giorgio Sacerdoti (renouvellement de désignation), M. Giorgio Sangiorgio (renouvellement de désignation).

## ● Kenya :

Désignations prenant effet le 10 août 1987 :

*Liste de conciliateurs :*

M. B. Mareka Gecaga (renouvellement de désignation), M. Brian H. Hobson (renouvellement de désignation), M. Jared Benson Kangwana.

*Liste d'arbitres :*

M. S. A. Wako.

## ● Pakistan :

Désignations prenant effet le 10 septembre 1987 :

*Liste de conciliateurs :*

M. le juge (en retraite) Aftab Farrukh, M. le juge (en retraite) Shamin Hussain Kadri.

*Liste d'arbitres :*

M. le juge (en retraite) Mazharul Haque, M. Wassim Sajjad.

<sup>1</sup>Nationalité : uruguayenne.

<sup>2</sup>Nationalité : française.

# Publications

- **Royaume-Uni :**

Désignations **prenant** effet le 3 décembre 1987 :

*Liste de conciliateurs :*

Sir Christopher **Audland**, CMG, Sir Michael Butler, **GCMG**, Sir Adrian Cadbury (renouvellement de désignation), M. D. C. Calcutt, **QC** (renouvellement de désignation).

*Liste d'arbitres :*

M. David A. O. **Edward**, CMG, **QC** (renouvellement de désignation), M. Elihu Lauterpacht, **QC** (renouvellement de désignation), **Sir Patrick Neill**, **QC**, Sir Ian Sinclair, **KCMG**, **QC**.

- **Zaïre :**

Désignation **prenant** effet le 19 octobre 1987 :

*Liste d'arbitres :*

M. Phaznu-Nianga di Mazanza.

Conformément **aux** dispositions de l'Article 13(2) de la **Convention**, le Président du Conseil administratif **a désigné** les personnes ci-après pour **figurer sur** la liste de conciliateurs et d'arbitres, **à dater** du 7 avril 1988 : M. M. Y. Abdel-Aal (**Soudanais**), Prof. Ian Brownlie, **QC**, **FBA** (**Britannique**), Prof. Berthold Goldman (**Français**), M. **Monroe Leigh** (**Américain**), M. le juge **Kéba Mbaye** (**Sénégalais**), et Prof. Sompong Sucharitkul (**Thailandais**).

## News from ICSID

Au cours de l'exercice, deux numéros de *News from ICSID* ont été publiés : le Volume 4, No 2 (été 1987) et le Volume 5, No 1 (hiver 1988). Ces numéros, outre des renseignements sur les activités actuelles du Centre, notamment des détails sur les différends en cours d'instance devant le CIRDI, contiennent des articles sur la composition des tribunaux CIRDI et sur l'établissement du cadre initial de procédure dans les arbitrages du Centre.

## ICSID Review-Foreign Investment Law Journal

Cette revue publie des documents sur le droit et la pratique concernant les investissements étrangers. Le quatrième (automne 1987) et le cinquième (printemps 1988) numéros ont été publiés au cours de l'exercice. Ces deux numéros contenaient des articles, commentaires, décisions, documents, bibliographie et revues de livres. Le numéro d'automne 1987 contenait des articles sur la reconnaissance et l'exécution des sentences CIRDI, le processus d'intégration en Amérique latine et les critères d'admissibilité aux garanties de l'AMGI. Le numéro du printemps 1988 contenait des articles sur les activités de la Banque mondiale en matière de promotion des investissements privés par le biais du cofinancement et d'autres mesures, la législation du Nigéria concernant les investissements et l'utilisation de l'analyse

comparative comme fondement du droit dans les contrats d'Etat. Ont notamment contribué à ces numéros Albert Jan van den Berg, Aron Broches, Hugo Caminos, Beverly M. Carl, Georges R. Delaume, Emmanuel Gaillard, P.G. Lim, Herbert V. Morais, Oserheimen A. Osunbor, Istvan Pogany, Samia Rashed, Ahmed Sharaf Eldin, Ibrahim F. I. Shihata et John A. Westberg.

## **Investment Laws of the World**

Trois nouvelles mises à jour (87/2, 87/4 et 88/1) ont été publiées au cours de l'exercice. La première comprend les lois de base, en matière d'investissement, des pays ci-après : Argentine, Belize, Brésil, Djibouti, République dominicaine, Guinée-Bissau, Jamaïque et Zambie; la deuxième contient la législation du Togo, du Maroc, de la Corée (mise à jour), des Maldives, de la Somalie, de la Guinée, du Venezuela, des Philippines et du Burundi; la troisième présente les lois du Mozambique, du Tchad, de l'Uruguay, de la Tunisie, de la Malaisie et du Sénégal.

## **Traités relatifs aux investissements bilatéraux**

Avec la collaboration de membres du CIRDI, le Secrétariat a réuni 21 nouveaux traités qui ont été publiés au cours de l'été 1987 en tant que mise à jour de la collection *Investment Treaties* (Mise à jour 87/3).

## **Manuel sur les traités bilatéraux en matière d'investissement**

Les travaux préparatoires de ce Manuel, lequel est fondé sur l'analyse systématique des dispositions des traités contenus dans la col-

lection *Investment Treaties*, sont entrés dans leur phase finale. La publication de cet ouvrage est prévue avant la fin de 1988. Le Manuel a notamment pour objectif d'aider les pays membres à préparer et négocier des traités portant sur les investissements en fournissant une analyse comparative des textes utilisés dans plus de 200 traités bilatéraux signés ces dernières années.

## **Autres activités de publication**

Le Secrétariat a contribué plusieurs articles et commentaires, ainsi que des documents à l'intention de séminaires et colloques, qui ont été publiés dans diverses revues juridiques et professionnelles. Ces contributions sont mentionnées dans *News from ICSID* et *ICSID Bibliography*.

# Activités de promotion

## Washington, D.C., Colloque sur l'arbitrage international

Le 16 octobre 1987, un colloque conjoint sur "L'arbitrage et les tribunaux, aspects pratiques de l'arbitrage international", s'est tenu au siège de la Banque mondiale à Washington, D.C., sous l'égide du CIRDI.

Ce colloque avait pour principal objectif d'examiner certains problèmes pratiques qui découlent, à diverses étapes du processus d'arbitrage, des relations entre les tribunaux nationaux et l'arbitrage institutionnel. Il avait

également pour objet d'examiner l'évolution récente des traités et des lois nationales sur l'arbitrage. Cinq principales questions ont été abordées au cours du colloque qui était divisé en deux sessions au cours desquelles la présentation officielle de chaque question était suivie de commentaires des participants. Le colloque était le cinquième d'une série de colloques annuels sur l'arbitrage international organisés conjointement depuis 1983 par le CIRDI, l'American Arbitration Association (AAA) et la Chambre de commerce internationale (CCI). Il a réuni une centaine de participants appartenant aux professions juridiques et au monde des affaires.

Un compte rendu sommaire du colloque est publié dans *News from ICSID*, Vol. 5, No 1 (hiver 1988), pp. 11-13. Les documents présentés au cours du colloque ont été publiés dans les numéros automne 1987 et printemps 1988 de la publication *ICSID Review - Foreign Investment Law Journal*.

Le CIRDI, la CCI et l'AAA organiseront le 27 octobre 1988 à Paris un sixième colloque, sous l'égide de la CCI, sur le thème "Le processus d'arbitrage et l'indépendance des arbitres".

# Vingt et unième session annuelle du Conseil Administratif

La Vingt et unième session annuelle du Conseil administratif s'est tenue le 1er octobre 1987 à Washington, D.C., à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale.

Au cours des réunions, le Conseil administratif a approuvé le Rapport annuel 1987 sur les activités du Centre et le budget pour l'exercice 88.

Les Résolutions adoptées lors de la session figurent à l'Annexe 2.

# Finances

Les états financiers du CIRDI pour l'exercice 88 sont présentés à l'Annexe 3.

Les dépenses administratives du CIRDI ont été, cette année encore, entièrement financées par la Banque mondiale, en vertu du Mémorandum sur les arrangements administratifs conclu entre la Banque et le CIRDI en février 1967, et par les recettes provenant de la vente de publications.

Il n'a donc pas été nécessaire de faire supporter des dépenses excédentaires par les Etats contractants conformément à l'Article 17 de la Convention.

Les dépenses du Centre liées aux procédures d'arbitrage en instance sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre.

## Annexe 1

Liste des **Etats Contractants** et **Signataires** de la **Convention**

(au 30 juin 1988)

Les 97 Etats qui figurent sur la liste ci-dessous ont signé la Convention aux dates indiquées. Le nom des 89 Etats qui ont déposé leurs instruments de ratification est en caractère gras, et les dates du dépôt ainsi que de l'accession au statut d'Etat contractant par l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne chacun d'eux sont également indiquées.<sup>1</sup>

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
<b>Afghanistan</b>	30 sept. 1966	25 juin 1968	25 juil. 1968
<b>Allemagne, Rép. Fédérale d'</b>	27 jan. 1966	18 avr. 1969	18 mai 1969 <sup>2</sup>
<b>Arabie Saoudite</b>	28 sept. 1979	8 mai 1980	7 juin 1980
Australie	24 mars 1975		
<b>Autriche</b>	17 mai 1966	25 mai 1971	24 juin 1971
<b>Bangladesh</b>	20 nov. 1979	27 mars 1980	26 avr. 1980
<b>Barbade</b>	13 mai 1981	1 nov. 1983	1 déc. 1983
<b>Belgique</b>	15 déc. 1965	27 août 1970	26 sept. 1970
Belize	19 déc. 1986		
<b>Bénin, République populaire de</b>	10 sept. 1965	6 sept. 1966	14 oct. 1966
<b>Botswana</b>	15 jan. 1970	15 jan. 1970	14 fév. 1970
<b>Burkina Faso</b>	16 sept. 1965	29 août 1966	14 oct. 1966
<b>Burundi</b>	17 fév. 1967	5 nov. 1969	5 déc. 1969
<b>Cameroun</b>	23 sept. 1965	3 jan. 1967	2 fév. 1967
<b>Chypre</b>	9 mars 1966	25 nov. 1966	25 déc. 1966
<b>Comores</b>	26 sept. 1978	7 nov. 1978	7 déc. 1978
<b>Congo, République populaire du</b>	27 déc. 1965	23 juin 1966	14 oct. 1966
<b>Corée, République de</b>	18 avr. 1966	21 fév. 1967	23 mars 1967
Costa Rica	29 sept. 1981		
<b>Côte d'Ivoire</b>	30 juin 1965	16 fév. 1966	14 oct. 1966
<b>Danemark</b>	11 oct. 1965	24 avr. 1968	24 mai 1968 <sup>3</sup>
<b>Egypte, République arabe d'</b>	11 fév. 1972	3 mai 1972	2 juin 1972
<b>El Salvador</b>	9 juin 1982	6 mars 1984	5 avr. 1984
<b>Emirats arabes unis</b>	23 déc. 1981	23 déc. 1981	22 jan. 1982
<b>Equateur</b>	15 janv. 1986	15 janv. 1986	14 fév. 1986
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>	27 août 1965	10 juin 1966	14 oct. 1966
Ethiopie	21 sept. 1965		
<b>Fidji</b>	1 juil. 1977	11 août 1977	10 sept. 1977
<b>Finlande</b>	14 juil. 1967	9 jan. 1969	8 fév. 1969
<b>France</b>	22 déc. 1965	21 août 1967	20 sept. 1967
<b>Gabon</b>	21 sept. 1965	4 avr. 1966	14 oct. 1966
<b>Gambie</b>	1 oct. 1974	27 déc. 1974	26 jan. 1975
<b>Ghana</b>	26 nov. 1965	13 juil. 1966	14 oct. 1966
<b>Grèce</b>	16 mars 1966	21 avr. 1969	21 mai 1969
<b>Guinée</b>	27 août 1968	4 nov. 1968	4 déc. 1968
<b>Guyane</b>	3 juil. 1969	11 juil. 1969	10 août 1969
Haïti	30 janv. 1985		
Honduras	28 mai 1986		
<b>Hongrie</b>	1 oct. 1986	4 fév. 1987	6 mars 1987
<b>Iles Salomon</b>	12 nov. 1979	8 sept. 1981	8 oct. 1981
<b>Indonésie</b>	16 fév. 1968	28 sept. 1968	28 oct. 1968
<b>Irlande</b>	30 août 1966	7 avr. 1981	7 mai 1981
<b>Islande</b>	25 juil. 1966	25 juil. 1966	14 oct. 1966
<b>Israël</b>	16 juin 1980	22 juin 1983	22 jul. 1983
<b>Italie</b>	18 nov. 1965	29 mars 1971	28 avr. 1971

<sup>1</sup>La Convention fut signée au nom de la République de Chine le 13 janvier 1966 et fut ratifiée le 10 décembre 1966. Lors de sa quatorzième session annuelle, tenue le 2 octobre 1980, le Conseil administratif a examiné une communication reçue de la RPC, a décidé que la République de Chine serait retirée de la liste des Etats contractants et a noté qu'en attendant que le Gouvernement de la RPC ait étudié la possibilité d'adhérer à la Convention, la Chine n'était pas Etat contractant.

<sup>2</sup>Lors du dépôt de son instrument de ratification, l'Allemagne a déclaré que la Convention s'applique également au Land de Berlin.

<sup>3</sup>Par notification reçue le 15 mai 1968 le Danemark a exclu les Iles Féroé; par notification reçue le 30 octobre 1968 le Danemark a étendu l'application de la Convention aux Iles Féroé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969.

Etat	Signature		Dépôt des instruments de ratification		Entrée en vigueur de la Convention	
<b>Jamaïque</b>	23 juin	1965	9 sept.	1966	14 oct.	1966
<b>Japon</b>	23 sept.	1965	17 août	1967	16 sept.	1967
<b>Jordanie</b>	14 juil.	1972	30 oct.	1972	29 nov.	1972
<b>Kenya</b>	24 mai	1966	3 jan.	1967	2 fév.	1967
<b>Koweït</b>	9 fév.	1978	2 fév.	1979	4 mars	1979
<b>Lesotho</b>	19 sept.	1968	8 juil.	1969	7 août	1969
<b>Libéria</b>	3 sept.	1965	16 juin	1970	16 juil.	1970
<b>Luxembourg</b>	28 sept.	1965	30 juil.	1970	29 août	1970
<b>Madagascar</b>	1 juin	1966	6 sept.	1966	14 oct.	1966
<b>Malaisie</b>	22 oct.	1965	8 août	1966	14 oct.	1966
<b>Malawi</b>	9 juin	1966	23 août	1966	14 oct.	1966
<b>Mali</b>	9 avr.	1976	3 jan.	1978	2 fév.	1978
<b>Maroc</b>	11 oct.	1965	11 mai	1967	10 juin	1967
<b>Maurice</b>	2 juin	1969	2 juin	1969	2 juil.	1969 <sup>4</sup>
<b>Mauritanie</b>	30 juil.	1965	11 jan.	1966	14 oct.	1966
<b>Népal</b>	28 sept.	1965	7 jan.	1969	6 fév.	1969
<b>Niger</b>	23 août	1965	14 nov.	1966	14 déc.	1966
<b>Nigéria</b>	13 juil.	1965	23 août	1965	14 oct.	1966
<b>Norvège</b>	24 juin	1966	16 août	1967	15 sept.	1967
<b>Nouvelle-Zélande</b>	2 sept.	1970	2 avr.	1980	2 mai	1980 <sup>5</sup>
<b>Ouganda</b>	7 juin	1966	7 juin	1966	14 oct.	1966
<b>Pakistan</b>	6 juil.	1965	15 sept.	1966	15 oct.	1966
<b>Papouasie-Nouvelle Guinée</b>	20 oct.	1978	20 oct.	1978	19 nov.	1978
<b>Paraguay</b>	27 juil.	1981	7 jan.	1983	6 fév.	1983
<b>Pays-Bas</b>	25 mai	1966	14 sept.	1966	14 oct.	1966 <sup>6</sup>
<b>Philippines</b>	26 sept.	1978	17 nov.	1978	17 déc.	1978
<b>Portugal</b>	4 août	1983	2 juil.	1984	1 août	1984
<b>République Centrafricaine</b>	26 août	1965	23 fév.	1966	14 oct.	1966
<b>Roumanie</b>	6 sept.	1974	12 sept.	1975	12 oct.	1975
<b>Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord</b>	26 mai	1965	19 déc.	1966	18 jan.	1967 <sup>7</sup>
<b>Rwanda</b>	21 avr.	1978	15 oct.	1979	14 nov.	1979
<b>Sainte-Lucie</b>	4 juin	1984	4 juin	1984	4 juil.	1984 <sup>8</sup>
<b>Samoa occidental</b>	3 fév.	1978	25 avr.	1978	25 mai	1978
<b>Sénégal</b>	26 sept.	1966	21 avr.	1967	21 mai	1967
<b>Seychelles</b>	16 fév.	1978	20 mars	1978	19 avr.	1978
<b>Sierra Leone</b>	27 sept.	1965	2 août	1966	14 oct.	1966
<b>Singapour</b>	2 fév.	1968	14 oct.	1968	13 nov.	1968
<b>Somalie</b>	27 sept.	1965	29 fév.	1968	30 mars	1968
<b>Soudan</b>	15 mars	1967	9 avr.	1973	9 mai	1973
<b>Sri Lanka</b>	30 août	1967	12 oct.	1967	11 nov.	1967
<b>Suède</b>	25 sept.	1965	29 déc.	1966	28 jan.	1967
<b>Suisse</b>	22 sept.	1967	15 mai	1968	14 juin	1968
<b>Swaziland</b>	3 nov.	1970	14 juin	1971	14 juil.	1971 <sup>9</sup>
<b>Tchad</b>	12 mai	1966	29 août	1966	14 oct.	1966
<b>Thaïlande</b>	6 déc.	1985				
<b>Togo</b>	24 jan.	1966	11 août	1967	10 sept.	1967
<b>Trinité et Tobago</b>	5 oct.	1966	3 jan.	1967	2 fév.	1967
<b>Tunisie</b>	5 mai	1965	22 juin	1966	14 oct.	1966
<b>Turquie</b>	24 juin	1987				
<b>Yougoslavie</b>	21 mars	1967	21 mars	1967	20 avr.	1967
<b>Zaire</b>	29 oct.	1968	29 avr.	1970	29 mai	1970
<b>Zambie</b>	17 juin	1970	17 juin	1970	17 juil.	1970

<sup>4</sup>Jusqu'à l'indépendance de Maurice le 12 mars 1968, la ratification du Royaume-Uni s'y appliquait.

<sup>5</sup>Lors du dépôt de son instrument de ratification, la Nouvelle-Zélande a, en vertu de l'Article 70 de la Convention, exclu de son champ d'application les îles Cook, Niue et Tokelau.

<sup>6</sup>Les Pays-Bas, lors du dépôt de leur instrument de ratification, ont limité l'application de la Convention au Royaume en Europe. Par une notification reçue le 22 mai 1970, les Pays-Bas ont retiré cette limitation et ont ainsi étendu l'application de la Convention au Suriname et aux Antilles néerlandaises. Le Suriname étant devenu indépendant le 25 novembre 1975, la Convention a cessé d'être applicable au Suriname dès cette date.

<sup>7</sup>Le Royaume-Uni, en vertu de l'Article 70 de la Convention, exclut de son champ d'application les territoires figurant ci-dessous pour les relations internationales desquels il est responsable: Jersey, Ile de Man, Territoire britannique de l'Océan Indien, îles Pitcairn, Territoire antarctique britannique, Zones des bases souveraines à Chypre. Par des notifications reçues respectivement le 27 juin 1979 et le 17 novembre 1983, le Royaume-Uni a étendu l'application de la Convention à Jersey, à compter du 1er juillet 1979, et à l'île de Man, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1983.

<sup>8</sup>Jusqu'à l'indépendance de St. Lucie le 22 février 1979, la ratification du Royaume-Uni s'y appliquait.

<sup>9</sup>Jusqu'à l'indépendance du Swaziland le 6 septembre 1968, la ratification du Royaume-Uni s'y appliquait.

**Annexe 2**

# Résolutions du Conseil Administratif

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le Conseil Administratif à sa Vingt et unième session annuelle le 1er octobre 1987 :

**AC(21)RES/64 - Approbation du rapport annuel**

Le Conseil Administratif

DECIDE

D'approuver le Rapport annuel 1987 sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au document AC/87/3.

**AC(21)/RES/65 - Adoption du budget pour l'exercice 1988**

Le Conseil Administratif

DECIDE

D'adopter, pour la période allant du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988, le budget figurant au paragraphe 2 du document AC/87/1.

---

## Annexe 3

# Rapport et Etats financiers

Montants exprimés en dollars des Etats-Unis

## Variations du solde du fonds

	Pour l'exercice clos le 30 juin 1988	1987
Contribution représentée par les services fournis au Centre par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement . . . . .	\$ 263.324	\$ 311.600
Dépenses effectuées pour le compte du Centre par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement . . . . .	(263.324)	(311.600)
Différence entre la contribution et les dépenses . . . . .	—	—
Acomptes versés au Centre par les parties à des procédures d'arbitrage . . . . .	825.180	335.034
Décaissements effectués par le Centre pour financer les honoraires et les dépenses au titre de procédures d'arbitrage . . . . .	(609.517)	(240.419)
Différence entre les acomptes et les décaissements . . . . .	215.663	94.615
Déficit (excédent) des avances des parties à des procédures d'arbitrage . . . . .	(215.663)	(94.615)
Variation du solde du fonds . . . . .	\$ —	\$ —

## Composition du solde du fonds

	30 juin 1988	30 juin 1987
Disponibilités en banque . . . . .	\$ 496.496	\$ 276.042
Acomptes versés par des parties à des procédures d'arbitrage . . . . .	(490.229)	(274.566)
(A verser à) la Banque internationale pour la reconstruction et le développement . . . . .	(6.267)	(1.476)
Solde du fonds . . . . .	\$ —	\$ —

## Note relative aux états financiers

30 juin 1988 et 30 juin 1987

Le Mémorandum sur les arrangements administratifs conclu entre le Centre et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque), qui est entré en vigueur le 14 octobre 1966, prévoit notamment que, sauf dans la mesure où le Centre peut se faire rembourser par les parties à des procédures les honoraires et les frais des membres des commissions de conciliation, des tribunaux arbitraux ou des comités ad hoc, la Banque fournira au Centre les services, locaux et matériels suivants :

- 1) les services de membres du personnel et de consultants; et
- 2) d'autres services administratifs, locaux et matériels, tels que déplacements, communications, bureaux, mobilier, équipement, fournitures et impression.

(à suivre)

## Annexe 3 (suite)

Le Centre ne dispose pas de ressources propres. Les dépenses indiquées pour le compte du Centre représentent la valeur des services fournis par la Banque et ne recouvrent que les montants identifiés par celle-ci comme se rapportant directement au Centre; elles ne comprennent donc aucun frais indirect ou général de la Banque. Les contributions indiquées de 263.324 dollars et 311.600 dollars pour les exercices clos le 30 juin 1988 et 1987, respectivement, représentent la valeur des services fournis par la Banque, diminuée des remboursements effectués par le Centre sur le produit de la vente de ses publications et des droits d'enregistrement. Les dépenses engagées par la Banque pour le compte du Centre se présentent comme suit:

	Pour l'exercice clos le 30 juin,	
	1988	1987
Services du personnel .....	\$ 230.625	\$ 250.500
Déplacements .....	2.674	7.003
Services contractuels .....	24.049	35.846
Services administratifs, locaux et matériels .....	17.575	23.657
	<u>\$ 274.923</u>	<u>\$ 317.006</u>
Moins: Remboursements effectués par le Centre sur la vente de ses publications et les droits d'enregistrement .....	11.599	5.406
Total .....	<u>\$ 263.324</u>	<u>\$ 311.600</u>

Les dépenses du Centre qui peuvent être attribuées à des procédures d'arbitrage sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre. En vertu de ce Règlement, le Secrétaire général invite les parties à verser périodiquement des acomptes afin de couvrir ces dépenses. Les soldes de trésorerie qui apparaissent dans la composition du solde du fonds représentent les acomptes versés par les parties à des procédures et les montants dus à la Banque.

Les états ci-joints des recettes et dépenses du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements sont une traduction française de la version anglaise. Les états financiers, en leur version anglaise, ont été examinés par les comptables indépendants du Centre, Price Waterhouse. Leurs conclusions sur les états financiers figurent dans la version anglaise du rapport annuel.

## Annexe 4

**Publications du CIRDI**

Historique de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats (4 volumes)

- CIRDI/2 Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, et Rapport des Administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement  
*(anglais, espagnol, français)*
- CIRDI/3 Liste des Etats contractants et autres signataires de la Convention  
*(anglais, espagnol, français)*
- CIRDI/5/Rev.1 Clauses modèles de consentement à la compétence du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements  
*(anglais, espagnol, français)*
- CIRDI/8 Mesures prises par les Etats Contractants  
*(anglais, espagnol, français)*
- CIRDI/10 Liste de conciliateurs et d'arbitres  
*(anglais)*
- CIRDI/11/Rev.1 Mécanisme supplémentaire pour l'administration de procédures de conciliation, d'arbitrage et de constatation des faits  
*(anglais, espagnol, français)*
- CIRDI/12 Brochure d'information sur le Centre  
*(anglais, espagnol, français)*
- CIRDI/13 Bibliographie concernant le CIRDI  
*(anglais)*
- CIRDI/15 CIRDI - Documents de base : Convention, Règlement administratif et financier, Règlement d'introduction des instances, Règlement d'arbitrage, Règlement de conciliation  
*(anglais, espagnol, français)*
- CIRDI/16/Rev. 1 Affaires soumises au CIRDI : 1972-1987  
*(anglais)*
- News from ICSID  
*(anglais - semestriel)*

**Publications concernant les législations nationales et les traités bilatéraux relatifs aux investissements.***Législations nationales*

Le Centre publie depuis plusieurs années une collection de législations nationales relatives aux investissements. Cette collection, intitulée : "Investment Laws of the World", comprend 10 volumes sur feuillets mobiles. La collection a été réorganisée et trois nouvelles mises à jour ont été publiées en 1988.

*Traités bilatéraux*

En 1983, le Centre a publié une collection de traités bilatéraux relatifs à la promotion et à la protection des investissements, conclus depuis 1960. Cette collection se compose actuellement de trois volumes sur feuillets mobiles qui sont mis à jour périodiquement.

Ces deux collections peuvent être obtenues en s'adressant à Oceana Publications, Inc., Dobbs Ferry, N.Y. 10522 (Etats-Unis).

*ICSID Review - Foreign Investment Law Journal*

Cette publication contient des renseignements sur le droit et la pratique en matière d'investissement étranger, y compris les législations nationales, les traités relatifs aux investissements, les tendances en matière de contrats portant sur les investissements et le règlement des différends relatifs aux investissements.

*Publication semestrielle - Printemps et automne*

Adresser les demandes d'abonnement à ICSID Review (40 dollars par an, plus frais d'envoi) à : Journals Publishing Division, The Johns Hopkins University Press, 701 W. 40th Street, Suite 275, Baltimore, Maryland 21211, Etats-Unis.

---

# CIRDI

SIEGE:  
1818 H Street, N.W.  
Washington, D.C., 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-1234  
Adresse télégraphique: ICSID